Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_159-DE

2021-159

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :
Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2021

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du
21 septembre 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, President de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Philippe GREFFIER, Régis BONDOUI, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Jean-marc DEUMIER, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Veronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Francois DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-Francois POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Jérome SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-Francois VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérome WILTZIUS, Giovanni ZAMAI

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL par Jean-marc DEUMIER, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérome WILTZIUS,

Procuration(s) : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Robert BATIGNE à Charles PAULY, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Sabine CHABERT, Dominique DUBLOIS à Denis BOUILLEUX, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU,

Excusé(s): Sandrine CAMPGUILHEM, Frederic JEANJEAN, Gerard LAMARQUE, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH

Absent(s) : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Regine SURRE, Marc TARDIEU ,

Secrétaire de séance : Brigitte BATIGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_159-DE

2021-159

VU les articles L. 2336-3 et L. 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle que la loi de finances a créé le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Ce fonds de péréquation horizontale est alimenté par un prélèvement sur les ressources des EPCI, de leurs communes membres et des communes isolées, en fonction de leur potentiel financier. Les sommes sont ensuite reversées aux intercommunalités et communes moins favorisées, classées en fonction d'un indice tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen des habitants et de leur effort fiscal.

VU l'avis de la Conférence des Maires en date du 6 septembre 2021,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter la répartition dérogatoire dite libre.

Monsieur le Président donne lecture des montants de cette répartition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la répartition dérogatoire dite libre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2021 dont les montants figurent au tableau annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

COMMUNES	REPARTITION
CCCLA	299 525,00
AIROUX	4 348,00
BARAIGNE	5 946,00
BELFLOU	4 048,00
LES CASSES	10 242,00
CASTELNAUDARY	180 948,00
CUMIES	964,00
FAJAC LA RELENQUE	1 725,00
FENDEILLE	16 085,00
GOURVIEILLE	2 222,00
ISSEL	10 710,00
LABASTIDE D'ANJOU	35 330,00
LABECEDE LAURAGAIS	10 504,00
LASBORDES	13 989,00
LAURABUC	10 915,00
LA LOUVIERE LAURAGAIS	2 307,00
MARQUEIN	2 634,00
MAS SAINTES PUELLES	25 286,00
MAYREVILLE	2 311,00
MEZERVILLE	3 048,00
MIREVAL LAURAGAIS	3 156,00
MOLLEVILLE	5 244,00
MONTAURIOL	2 839,00
MONTFERRAND	12 978,00
MONTMAUR	9 542,00
PAYRA SUR L'HERS	5 744,00
PEYREFITTE SUR L'HERS	3 027,00
PEYRENS	14 144,00

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_159-DE

2021-159

LA POMAREDE	4 249,00
PUGINIER	4 127,00
RICAUD	8 438,00
SAINTE CAMELLE	4 096,00
SAINT MARTIN LALANDE	21 068,00
SAINT MICHEL DE LANES	15 342,00
SAINT PAPOUL	17 096,00
SAINT PAULET	5 624,00
SALLES SUR L'HERS	13 824,00
SOUILHANELS	15 058,00
SOUILHE	9 895,00
SOUPEX	7 822,00
TREVILLE	3 491,00
VERDUN EN LAURAGAIS	8 597,00
VILLEMAGNE	9 216,00
VILLENEUVE LA COMPTAL	33 793,00
TOTAL Communes	**581 972,00**
Total Communes + CCCLA	**881 497,00**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *

Castelnaudary, le 27 septembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER